Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-D_2025_131-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
9 décembre 2025
Affichage :
Du 21 décembre 2025 au 21 février 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 9 décembre 2025, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRÉSENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA, Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS EXCUSÉS : Laëtitia GAUTIER, Anne JOUET, Frédéric GOURDAIS, Farida AMOURY

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Anne JOUET a donné pouvoir à Dominique JACQ, Laëtitia GAUTIER a donné pouvoir à Sylvie BERNARD, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD, Farida AMOURY a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Dominique JACQ
SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2025-131 : MARCHES PUBLICS. Réhabilitation et Extension de l''ancien bâtiment administratif de la Mine. Avenants « Protocoles Plomb »

Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire

Au cours des travaux de construction du bâtiment, des travaux supplémentaires devenus nécessaires ont engendré des modifications au projet. Article R2194-2.

Ces prestations supplémentaires sont liées à la mise en place d'un protocole plomb pour les entreprises reposant sur une classification couramment utilisée dans le milieu du BTP et proposée dans le cadre du marché de travaux de la Mine par le prestataire Galéna. Six typologies d'intervention classées de la plus contraignante vers la moins contraignante ont été définies.

Catégorie 0 – Intervention générant un très fort niveau d'empoussièrement
Catégorie 1 – Intervention générant un niveau d'empoussièrement moyen
Catégorie 2 – Intervention générant un niveau d'empoussièrement faible
Catégorie 3 – Intervention type visite de chantier sous risque plomb
Catégorie 4 – Intervention type visite de chantier en dehors des travaux sous risque plomb
Catégorie 5 – Intervention hors risque plomb

Des travaux ponctuels peuvent générer de la poussière en faible quantité : perçages, découpes, grattage sur le monument historique et diverses interventions.

La mise en place de ce protocole plomb a conduit les entreprises à s'adapter notamment par l'acquisition d'EPI ou de matériel adapté : combinaisons jetables, gants à usage unique, protection oculaire, Masque FFP3, surchaussures, poches de gel pour chaque percement, … En outre, des formations au risque plomb et des visites médicales ont été proposés aux équipes de chantier.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-D_2025_131-DE

Les avenants en gras ci-dessous dépassant le seuil de 5% du montant initial du marché, doivent faire l'objet d'un passage en commission d'appel d'offres et d'une délibération en conseil municipal.

Lot 1 Terrassements, Gros Oeuvre, Maçonnerie Entreprise LEFEVRE					
Avenants	**Montant HT du marché avant avenant**	**Montant HT de l'avenant :**	**Motivation**	**Nouveau montant HT du marché :**	**% d'écart introduit par les avenants :**
n°1 :	Changement MOE – Sans incidence financière				/
n°2 :	Changement Index BT05 – Sans incidence financière				/
n°3 :	1 756 642.38€	19 071.93€	R2194-7	1 775 714.31€	1,09%
n°4 :	1 775 714.31€	16 198.26€	R2194-7	1 791 912.57€	2,01%
n°5 :	1 791 912.57€	1 698.03€	R2194-8	1 793 610.60€	2,10%
n°6 :	**1 793 610.60€**	**141 791.35€**	**R2194-2**	**1 937 354.64**	**10.18%**

Cet avenant de 141 791.35€ reflète un travail important de négociation entre la maîtrise d'œuvre interne, la maîtrise d'ouvrage, et les cotitulaires du lot n°1. Pour arriver au montant de 141 791.35€ HT, 6 versions de devis ont été échangés avec l'entreprise Lefevre depuis juillet 2025.

Devis	**Date**	**Montant HT**	**Montant TTC**
Version 1	11/07/2025	232 461.46€	278 953.75€
Version 2	31/08/2025	178 560.30€	214 272.36€
Version 3	15/09/2025	164 995.20€	197 994.24€
Version 4	30/09/2025	161 003.30€	193 203.96€
Version 5	27/10/2025	154 228.66€	185 074.39€
Version 6	13/11/2025	141 791.35€	170 149.62€

Cette baisse de prix a été rendue possible par la réduction des postes suivants :

- Temps d'immobilisation des échafaudages et du matériel
- Nombre d'heures
- Nombre d'ouvriers intervenants sur le chantier
- Protections individuelle

Pour le lot 1, terrassements, GO et maçonnerie, le coût supplémentaire engendré par la mise en place du protocole plomb est représenté par les avenants 5 et 6, soit 1698.03€ HT et 141 791.35€ HT, 143 489.38€ HT au total représentant 8.20% du montant initial du marché.

Lot 8 : Menuiseries Extérieurs Bois L'Art du Bois					
Avenants	**Montant HT du marché avant avenant**	**Montant HT de l'avenant :**	**Motivation**	**Nouveau montant HT du marché :**	**% d'écart introduit par les avenants :**
n°1 :	Changement MOE – Sans incidence financière				
n°2 :	**179 875.00€**	**19 411.20€**	**R2194-2**	**199 286.20€**	**10.80%**

Mission OPC – Ordonnancement, Pilotage et Coordination des différents marchés de travaux de la Mine

Pour rappel, les différentes prestations OPC concernent : les travaux de rénovation et d'extension du bâtiment de la mine, les travaux de dépollution et l'aménagement des abords de la Mine de Pont Péan.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-D_2025_131-DE

Initialement, la mission portait sur une durée de 8 mois pour les travaux de dépollution, et de 30 mois dans le cadre de l'opération complète de rénovation de la mine et d'aménagement des abords.

Compte tenu de l'arrêt du chantier, suite à la présence de traces de plomb en surface, et à la mise en place du protocole plomb, APHIPRO le titulaire de la mission OPC a dû s'adapter, prévoir des réunions supplémentaires, puis organiser la reprise et la prolongation du délai des travaux de 5 mois.

C'est dans ce sens qu'il est proposé un devis pour honoraires complémentaires correspondant à une augmentation de 130 heures de la mission OPC.

Cet avenant entre dans le cadre de travaux supplémentaires devenus nécessaires ayant engendré des modifications au projet. Article R2194-2.

Mission OPC	**Entreprise titulaire**	**Montant HT du marché initial**	**Montant HT de l'avenant**	**Nouveau montant HT du marché**	**% d'écart introduit par les avenants**
Porte sur 3 marchés	APHIPRO	42 411.00€	9 260.00€	51 671.00€	21.83%

A l'issue de la présentation, les membres de la commission des marchés publics ont émis un avis favorable sur les avenants dépassant le seuil de 5%.

Après en avoir délibéré et avec 16 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA) le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 décembre 2025
Le Maire,
Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine